

Image not found or type unknown



Pension alimentaire versée à un jeune adulte

Par **pierrat valerie**, le **27/11/2009** à **17:19**

Bonjour,

mon fils a eut 18 ans en septembre 2009, il est a ma charge et est suivi par la mission locale afin de définir une orientation professionnelle.

j'ai fais une demande de prolongation de versement auprès du tribunal des affaires familiales sans avoir reçue une réponse écrite.

Suis-je en droit de continuer a demander de verser cette somme, au papa?

Quelles démarches, et à qui je dois m'adresser?

Merci de votre compréhension.